L'édition vaticane de chant grégorien [suite]

Autor(en): **Bovet, Jos.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **39 (1910)**

Heft 10

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1041225

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'Édition vaticane de chant grégorien.

(Suite)

VII. — L'exposé des règles d'exécution du *Kyriale* de M. Mathias étant terminé, il nous reste une partie négative à traiter. Les défauts les plus fréquents ont tout au moins les dangers dans lesquels on peut facilement tomber doivent faire maintenant l'objet de quelques remarques, courtes, mais que nous croyons importantes et pratiques.

1° PRONONCIATION DU LATIN

(Voir ce que nous en avons dit au chapitre premier.)

a) Ne pas dénaturer les voyelles; en chantant *è* pour *i*, par exemple (Kèrèiè pour Kyrie), etc. Ce défaut est très fréquent.

b) Bannir avec soin tous les *on, un, an, in, em* (in), *au, etc.*, qui sont de doubles lettres qu'on doit faire entendre séparément.

c) Ne pas escamoter les consonnes finales, dans *In excelsis*, par exemple.

2° ACCENTUATION DU LATIN

(Chapitre premier, paragraphe b.)

a) Ne jamais accentuer la dernière syllabe d'un mot, comme c'est souvent le cas en français.

b) Ne pas allonger la syllabe accentuée, sous prétexte de l'accentuer correctement.

c) Ne pas exagérer l'intensité due à la syllabe accentuée.

d) Si une syllabe non accentuée, donc faible, doit se chanter sur une note élevée, veiller à ce que cette note ne soit pas chantée avec beaucoup plus de force que les notes moins élevées. Le défaut que nous signalons est très répandu et il n'est pas de rapport de concours céciliens où il ne soit maintes fois reproché à nombre de sections.

e) Ne raccourcir aucune des syllabes non accentuées sous prétexte qu'elles sont faibles. Dans la psalmodie cet abus se rencontre fréquemment.

3° NOTATION

(Chapitre deux.)

a) La présence de plusieurs dièzes ou plusieurs bémols à la clef ne doit pas nous effaroucher; un peu de travail, de bonne volonté et d'habitude auront vite fait de vaincre la difficulté, si difficulté il y a.

b) Le fait qu'aucune mesure n'est indiquée en tête des pièces grégoriennes montre clairement qu'il faut proscrire tout rythme régulier et fixe. C'est grâce à cette constatation que l'on peut condamner sévèrement l'exécution presque entièrement mesurée du *Credo,* pratiquée encore dans certaines paroisses. Cela s'applique aussi, d'ailleurs, à d'autres pièces.

c) Eviter la lourdeur dans l'exécution et cela surtout en ne donnant pas à chaque note la même intensité, mais en ayant soin de couler légèrement les notes secondaires des neumes, ou les syllabes qui n'ont pas d'accent.

d) Séparer des neumes qui doivent être liés entre eux est une grave faute. Si l'on a dû le faire pour respirer, cela tient à ce que l'on n'a pas aspiré assez profondément, ou que l'on a un mouvement trop lent.

e) L'ictus ou renforcement des notes qui sont têtes de groupes ne doit pas être violent, ni surtout tendre à allonger la note.

f) La principale difficulté du chanteur grégorien est celle où il succombe, d'ailleurs, le plus souvent, c'est le *lié* des notes d'un même neume, ou d'une même syllabe, ou d'un mot. Couler des notes, surtout si elles vont par gradation ascendante est une chose délicate et difficile parfois. Un excellent exercice pour des chanteurs qui n'ont pas de manuel de solfège dans la main, serait celui-ci : Sur toutes les voyelles, vocaliser les fragments de gamme ascendante, par exemple : do ré mi, ré mi fa, mi fa sol, etc., chaque groupe de trois notes ne reçoit qu'une seule émission de voix; puis on variera en faisant chanter : do mi fa, ré fa sol, mi sol la, etc., et en faisant précéder la voyelle de diverses consonnes, par exemple : *pa, ro, mi, le, to, etc.;* on prendra ensuite des mots : *Domine, patria, Filio, erravit, etc.*

g) En général, on n'attribue pas aux retards des fins de phrases une assez grande importance. Ce *ritardando* doit être commencé d'autant plus tôt que la coupure sera plus importante; de même l'augmentation du retard lui sera-t-elle aussi proportionnée. Fréquemment l'on entend un morceau qui se

termine sans aucun retard sur : *a)* Les derniers mots ; *b)* le dernier neume ; *c)* les dernières notes ; *d)* le dernier son.

Au risque de paraître un peu pointilleux, nous croyons qu'il y a lieu souvent de tenir compte de tout cela ; évidemment qu'au bout de peu de temps on le fera inconsciemment ; le tout est de s'y mettre une bonne fois.

(A suivre.) Jos. Bovet, *prof.*

Instruction civique, le Grand Conseil.

(LEÇON DONNÉE A L'ÉCOLE DE POSIEUX)

(Suite et fin.)

Les sessions. — Quand se réunit l'assemblée communale ? Où siège-t-elle ? Qui la convoque ? la préside ? Est-ce que ses séances durent plus d'un jour ?

Vous rappelez-vous à quelle époque de l'année M. le député Chavaillaz assiste aux réunions du Grand Conseil ? Où se rend-il ? Se rend-il à Fribourg un jour ou plusieurs jours de suite ?

Lisez cette convocation, celle-ci encore. (Questions sur le contenu.) Ainsi, le Grand Conseil se réunit de *plein droit* le premier mardi de mai et le deuxième mardi de novembre (motifs du choix de l'époque). Ces deux réunions fixées invariablement aux mêmes dates s'appellent des *sessions ordinaires*. Elles durent plusieurs jours, souvent plus d'une semaine, selon les affaires à traiter. (Comparer ces sessions avec les réunions de l'assemblée communale ; raison de leur rareté et de leur longue durée).

Lisez maintenant cette convocation. (Questions sur le contenu.) Voyez, le Grand Conseil s'est réuni au mois de décembre 1909. Dans cette session, il a nommé M. Torche, conseiller d'Etat, le 28 décembre ; en remplacement de qui ? De M. Weissenbach, démissionnaire,

Ainsi, comme vous le remarquez, quand il y a des questions *urgentes*. qui surgissent entre deux sessions ordinaires, le Grand Conseil peut se réunir en *sessions extraordinaires*. Nommez d'autres cas où il y a eu session extraordinaire.

Le Grand Conseil peut se réunir en session extraordinaire dans trois cas : lorsque le Président, lorsque le Conseil d'Etat ou lorsque 20 députés au moins le demandent. Alors, c'est le Président qui convoque les députés, avec l'indication des tractanda qui feront l'objet de la session.

Les séances. — Le Grand Conseil siège à l'Hôtel-de-Ville. Voici une vue de ce bâtiment. (Donner quelques renseignements.) En général, les séances ont lieu le matin seulement ; dans certains cas, elles se prolongent jusque dans l'après-midi. Quand le Grand Conseil désire avancer la besogne, abréger la durée d'une session, il y a parfois une